

**BURKINA FASO**

-----  
Unité-Progrès-Justice

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**III<sup>e</sup> LEGISLATURE DE TRANSITION**

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE  
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DU BUDGET (COMFIB)**

**RAPPORT POUR AVIS**

**Dossier N°035 :        PROJET DE LOI PORTANT INSTITUTION DES  
COMITES DE VEILLE ET DE DEVELOPPEMENT**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le  
député **Hama LY**, rapporteur.

Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 20 mars de 12 heures 14 minutes à 13 heures 27 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant institution des Comités de veille et de développement.

Auparavant, la COMFIB saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation le mercredi 15 mars 2023 sur le projet de loi au cours de laquelle elle a relevé ses observations qui ont été reversées à la Commission saisie au fond par le député Ly HAMA, désigné comme rapporteur. Celui-ci a effectivement pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les vendredi 17, samedi 18 et lundi 20 mars 2023 sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAEDS ;
- appréciation et avis de la COMFIB.

## **I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAEDS**

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en quatre (04) points :

- audition des acteurs ;
- audition du gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article.

### **I.1. De l'audition des acteurs**

En vue de se faire une opinion précise sur le présent projet de loi, la CAEDS a auditionné des acteurs, le vendredi 17 mars 2023. Ils ont apporté des contributions qui ont éclairé les commissaires de la CAEDS lors de la séance d'audition du Gouvernement.

## **I.2. De l'audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par le Colonel Boukaré ZOUNGRANA, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Ministre a exposé autour des points suivants :

- contexte et justification du projet de loi ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- contenu du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CAEDS saisie au fond.

## **I.3. Du débat général**

A l'issue de l'exposé de monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- la reprise de certaines attributions des organes des collectivités territoriales dans les attributions des Comités de veille et de développement sans les modifications subséquentes de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales ;
- les dispositions prises par le gouvernement pour éviter les conflits de compétences, au plan fonctionnel entre les COVED et les organes des collectivités territoriales ainsi qu'avec certains acteurs de développement au niveau local ;
- l'autorité hiérarchique de rattachement des COVED ;

- la nature des relations qui existent entre les COVED, les collectivités territoriales et les chefs de circonscriptions administratives ;
- les moyens mis à la disposition des COVED pour l'exécution de leurs missions de défense et de sécurisation du village ou du secteur ;
- les raisons de la suppression des CVD et les dispositions pour éviter le même sort aux COVED ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour assurer le bon fonctionnement des COVED dans les localités où les chefs de circonscriptions administratives sont absents ;
- la disponibilité des compétences techniques nécessaires au niveau des secteurs ou des villages pour participer à la conception et au contrôle de l'exécution des projets ;
- le respect des dispositions de l'article 21 de la Constitution en lien avec la liberté d'association et la participation libre aux associations et les dispositions de l'article 3 du projet de loi ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour permettre aux COVED d'assumer pleinement et avec succès leurs attributions ;
- les mécanismes prévus pour la détermination des résidents d'un secteur ou d'un village en l'absence d'un fichier permettant de le faire ;
- la définition de l'expression « structures opérationnelles » mentionnée dans l'article 6 du projet de loi ;
- la nécessité de la définition de l'expression « bonnes mœurs » dans un contexte de diversité culturelle et de pluralité religieuse ;
- la non prise en compte des autorités coutumières, dépositaires de l'autorité traditionnelle dans les villages, dans les bureaux exécutifs des COVED en lien avec les objectifs visés dans l'exposé des motifs, au paragraphe 3 de la page 3 ;
- les dispositions prises par le gouvernement pour éviter des conflits de compétences entre VDP et COVED ;

- les compétences techniques requises pour être membre d'un COVED dans le cadre de la refondation de l'Etat ;
- la disponibilité dans les villages de personnes apolitiques remplissant les conditions requises pour être membre des COVED, une organisation civile et apolitique ;
- les liens entre les VDP et les COVED ;
- la valeur juridique des avis émis par les COVED dans le cadre des projets socioéconomiques ou d'investissement dans les villages, secteurs, communes et régions.

#### **I.4. De l'examen du projet de loi article par article**

Suite au débat général, les commissaires ont examiné le projet de loi article par article et y ont apporté des amendements.

## II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

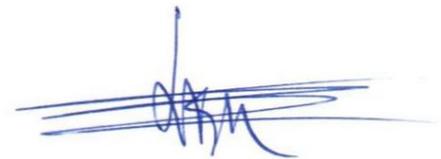
A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAEDS par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra au Gouvernement de lutter efficacement contre le terrorisme et toutes ses implications sur le tissu social et de renforcer la participation de la population au développement et à la lutte contre l'insécurité au Burkina Faso

Par conséquent, la COMFIB émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 20 mars 2023

Le Président



**Moussa NOMBO**

Le Rapporteur



**Ly HAMA**

## **SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER : le mercredi 15-03-2023**

### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	LY Hama	2 <sup>e</sup> Secrétaire
5.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre

### **Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
2.	KONE Diakalia	Membre
3.	NASSOURI Daaga	Membre
4.	SAVADOGO Yacouba	Membre
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
6.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
8.	DIALLO Daouda	Membre
9.	TAPSOBA Issaka	Membre
10.	FOFANA Haoua	Membre
11.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

## **SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT : le lundi 20-03-2023**

### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	LY Hama	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
8.	TAPSOBA Issaka	Membre
9.	SAVADOGO Yacouba	Membre
10.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre

### **Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
3.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
4.	DIALLO Daouda	Membre
5.	FOFANA Haoua	Membre
6.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

## **LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du Président de l'Assemblée législative de Transition
2.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
3.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
4.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire